DEPARTEMENT DU FINISTERE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260428-2026042703-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 04 2026

***

Extrait de délibération

***

Le lundi 27 avril 2026 à 18 heures et 32 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, M. RONCIERE Nicolas, Mme DEREDEL Guénaëlle, M. MAO Sullivan, Mme SABOURDY Stéphanie, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky

Mme MAREC Perrine est arrivée après l'appel nominal à 18h35

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme LAONET Anne (donne pouvoir à Mme SABOURDY Stéphanie), M. PENVEN Sébastien (donne pouvoir à M. LE BORGNE Yves

Etaient absents et excusés : M. MAGUER Mikaël

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame JARNO Sidonie

OBJET : Délibération n°20260427_03 – Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260428-2026042703-DE

Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 20 avril 2026, le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

1/ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,94 %

2/ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 37,77 %

3/ Taxe d'habitation (TH) : 13.55 %

Transmission de cette décision sera faite aux services préfectoraux, accompagnée de l'état 1259, complété.

Après avoir délibérer, à l'unanimité le Conseil municipal approuve

Le secrétaire de séance
Sidonie JARNO

Le Maire
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE
29 (Finistère)